

Retour des assemblées publiques de consultation devant public

Magog, le 5 mai 2022 – La Ville de Magog désire informer les citoyens que les assemblées publiques de consultation se tiendront à nouveau devant le public. Ces dernières seront télédiffusées sur les ondes de NousTV Magog (HD 555/Epico 100) et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog. Rappelons que depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, les assemblées de consultation se déroulaient exceptionnellement par écrit.

La prochaine assemblée est prévue le mardi 17 mai, à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Le projet de règlement PPCMOI-40 qui concerne le 494, rue Principale Ouest (site de l'ancien édifice où se situait auparavant le magasin Rossy) sera présenté. L'avis public est disponible sur le [site Internet](#) de la Ville de Magog. La première partie de la rencontre consistera à présenter de l'information sur le projet de règlement. Une période de questions est ensuite prévue pour permettre aux personnes présentes de s'exprimer.

Ces rencontres sont organisées dans le cadre du processus d'adoption réglementaire prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

S'abonner aux avis publics de la Ville de Magog

La Ville de Magog rappelle que les citoyens peuvent recevoir par courriel les avis publics. Pour accéder à ce service, il suffit de s'inscrire au ville.magog.qc.ca/abonnement en sélectionnant la catégorie « Avis publics ».

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

